

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°36/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 22 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GARCIA**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Lydia **CHAREF**, M. Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, MM. Esmail **BOUBAKEUR**, Esteban **SERRANO**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**, M. Fabio **ZUCCARI**, Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

**Procurations** : Mme Chorig **MIRZAYAN** (pouvoir à Mme Pauline **BON**).

M. Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

---

### Objet : BUDGET ZAC CENTRE-VILLE – VENTE DU DOME PONTOIS A LA COMMUNE.

#### Exposé du Maire.

Par délibération du 10 mars 2016, le Conseil a donné un avis favorable à l'acquisition d'un bâtiment situé dans le périmètre de la ZAC Centre-Ville et ce, au prix de 400.000 €.

Il convient de préciser que cette acquisition a été faite sur le budget annexe de la ZAC Centre-Ville.

Situé sur la parcelle cadastrée Al n° 675, le bâtiment dénommé "Dôme Pontois" est loué depuis le 19 décembre 2019 à la société SOFIPAR pour y exercer des activités liées à la formation et à l'accompagnement de personnes en recherche d'emploi.

A ce jour, nous travaillons avec le Service de Gestion Comptable de La Tour du Pin sur la clôture de ce budget et il a été constaté que les loyers sont encaissés sur le budget de la Commune.

En conséquence et sur proposition du Conseiller aux Décideurs Locaux, cette situation doit être régularisée en vue de la clôture du budget de la ZAC, par la cession à la Commune du bâtiment considéré.

Nous vous proposons d'effectuer cette cession au prix de 460.000 €, sachant que celle-ci ne donnera pas lieu à la rédaction d'un acte de vente mais sera formalisée par des écritures budgétaires et comptables entre le budget de la ZAC Centre-Ville et celui de la Commune.

Vous voudrez bien statuer.

---

### Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de céder à la Commune le bâtiment dénommé "Dôme Pontois" pour une valeur de 460.000 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 23 avril 2026  
Le Maire,

